Pollution atmosphérique
ISSN : 2268-3798
Publisher : Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique

227 | 2015
Varia

Pourquoi cette focalisation sur les parties prenantes ?

Introduction collective réalisée par le comité de rédaction

https://www.peren-revues.fr/pollutionatmospherique/5283

DOI : 10.4267/pollution-atmospherique.5283

Electronic reference
Introduction collective réalisée par le comité de rédaction, « Pourquoi cette focalisation sur les parties prenantes ? », *Pollution atmosphérique* [Online], 227 | 2015, Online since 28 novembre 2015, connection on 27 février 2026. URL : https://www.peren-revues.fr/pollutionatmospherique/5283

Copyright
CC-BY

Pourquoi cette focalisation sur les parties prenantes ?

Introduction collective réalisée par le comité de rédaction

OUTLINE

1. Les mobiles des différents acteurs investis dans la maîtrise du réchauffement climatique vont bien au-delà du climat
   1.1. Depuis l'échec de Copenhague, en 2009, il est clair que le processus onusien devient impuissant à maîtriser l'ensemble des composantes de la crise climatique
   1.2. L'objectif de la décarbonation du monde et des énergies est appréhendé selon des sensibilités variées
   1.3. Quand l'alerte devient menace et angoisse
   1.4. La réflexion sur le climat entre en phase avec des considérations morales sur le bien commun et l'injustice
   1.5. La montée en puissance de l'adaptation.
2. L'implication des différentes parties prenantes
   2.1. Quelles sont ces parties prenantes ? Représentent-elles la société civile ?
   2.2. Les ONG, présentes dans les COP, souhaitent construire une société civile mondiale porteuse d'une grande diversité
   2.3. Les entreprises jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre d'une nouvelle économie (*cf*. article de C. Tutenuit)
   2.4. Les villes (*cf*. article d'I. Roussel)
3. Les enjeux présentés par la COP pour ces différentes parties prenantes
   3.1. Les États doivent fixer des règles pour attribuer les financements et les rendre transparents
   3.2. Les États cherchent à encourager le monde de la finance à s'orienter vers des investissements « verts »
   3.3. La COP a aussi pour objectif de mettre en avant des solutions
   3.4. Les États doivent prendre en charge des mesures de transition
   3.5. Un accord supranational a surtout pour objectif de mobiliser l'ensemble des parties prenantes autour d'un objectif commun
Conclusion

TEXT

1 L'agenda de la recherche sur le changement climatique s'est progressivement déplacé de l'alerte et de l'appel à agir à l'anticipation stratégique des options pour l'action. La prise de conscience du défi

climatique est impressionnante, et c'est par centaines de milliards de dollars que le monde entier investit dans les énergies renouvelables qui se développent à un rythme accéléré. La capacité installée des EnR a atteint un niveau sans précédent de 130 gigawatts (GW) en 2014, compte tenu de l'édification des grands barrages qui, tout en posant d'autres problèmes, représentent 60 % des capacités de production de renouvelables en Chine. L'Agence internationale de l'énergie, dans son rapport 2015, observe des signaux clairs qu'une transition est en cours : les énergies renouvelables représentent d'ores et déjà la deuxième source d'électricité mondiale, après le charbon. Les politiques d'efficacité énergétique apportent des résultats en Chine, en Inde, aux États-Unis et au Japon. Néanmoins, ces réponses sont chaotiques, inégalement réparties et ne sont pas dépourvues d'effets pervers, tout en étant loin de régler la croissance de la consommation mondiale : entre 1990 et 2013, la demande mondiale en énergie primaire a augmenté de 55 % ; les énergies fossiles ont couvert 81 % de cette demande, tandis que la consommation de charbon n'a jamais été aussi élevée au cours des quarante dernières années qu'en 2013.

2 Comment s'articulent ces grandes orientations de l'économie avec les modes de vie des individus, et quel est leur bénéfice sur le climat ? Telles sont les grandes questions que le monde entier se pose à la veille de la COP-21. Le premier cadre institutionnel qui se soit développé à partir de cette problématique est le cadre onusien, avec la création de l'UNFCCC[1] et le jeu des conférences internationales, qui ont permis, entre autres, la mise en place du protocole de Kyoto. Or, à l'heure actuelle, la question climatique exposée dans un précédent numéro de la revue[2] s'est considérablement élargie, parce qu'elle est passée de la connaissance à l'action. Cependant, la marche vers une société bas-carbone est pleine d'embûches qui interpellent de nombreux aspects socio-économiques dont l'arène climatique, telle qu'elle est constituée avec le dispositif onusien, ne peut pas rendre compte.

3 Depuis la création du GIEC, trente années auparavant, les perceptions du changement climatique et les réponses qu'il est possible d'y apporter apparaissent de façon croissante multiformes, diversifiées et de plus en plus éloignées des investigations prospectives sur le climat. Comment peut-on expliquer cet élargissement des préoccu-

pations qui, depuis les premières alertes données par le GIEC sur le réchauffement climatique possible, donne naissance aux slogans suivants : « Zéro carbone, zéro pauvreté ! », « Changez de système, pas de climat ! », bien éloignés de la réalité climatique ?

4 Aujourd'hui, c'est une étape nouvelle qui s'engage avec ce moment clé qu'est la conférence de Paris ; elle se caractérise par la reconnaissance et l'entrée en scène croissante de nombreux acteurs non étatiques, différents des ONG : villes, régions, entreprises, structures financières, syndicats, familles spirituelles se sont davantage organisés pour mieux s'impliquer dans la question climatique, traduisant la démultiplication des enjeux et des initiatives, dans des cadres qui leur sont propres. C'est cette dynamique qui constitue l'objet du présent numéro de la revue *Pollution atmosphérique*.

5 Ce qui caractérise la COP-21, c'est le poids donné aux parties prenantes auxquelles ce numéro donne la parole ; elles poursuivent, localement, des objectifs variés et parfois utopiques sous prétexte de climat. Cette démarche, concrétisée par l'agenda des solutions (*cf.* ci-dessous), montre la variété des actions engagées et, en même temps, leur caractère individuellement partiel, car seule la cohérence d'ensemble peut être opérationnelle dans ce tissu dans lequel les mailles sont toutes imbriquées.

6 Depuis Copenhague, la recherche d'un accord entre les États, s'il reste nécessaire, n'est plus un préliminaire pour les actions entreprises par l'ensemble des composantes de la société planétaire qui s'est organisée en réseaux et en coalitions.

1. Les mobiles des différents acteurs investis dans la maîtrise du réchauffement climatique vont bien au-delà du climat

7 Dans un domaine aussi complexe, la problématique de l'action qui est celle de ce numéro, doit insister sur la diversité des leviers utilisés ; or ceux-ci, nécessaires pour la mobilisation, ne sont que partiels et ne peuvent pas rendre compte de la complexité des changements, ce

qui contribue à donner aux actions envisagées un caractère chaotique. Pour obtenir de l'action, il faut de la détermination, qui suppose un certain déterminisme, tout à fait paradoxal dans un champ chaotique. Le champ du climat est réflexif et très nouveau, il fait coexister des éléments très différents dont témoigne la variété des contributions insérées dans ce numéro. Les motivations des acteurs du climat sont très diverses, elles dépassent largement les réponses que peut apporter le cadre onusien qui fait l'objet d'un surinvestissement porteur de déception, alors que les actions engagées se poursuivront quelle que soit la teneur de l'accord conclu.

1.1. Depuis l'échec de Copenhague, en 2009, il est clair que le processus onusien devient impuissant à maîtriser l'ensemble des composantes de la crise climatique

8 Il a perdu la confiance de la société civile qui s'est organisée de manière à avancer indépendamment des accords officiels. La problématique du réchauffement déborde largement la sphère institutionnelle et concerne de très nombreuses composantes de la vie collective, le poids des citoyens est affirmé. Même les Français qui, traditionnellement, attendent beaucoup de l'État sont, d'après le Danish board (*cf.* ci-dessous) 46,49 % à répondre à la question : « À votre avis, qui devrait être essentiellement responsable pour la lutte contre le changement climatique ? (http://testfront.wwviews.org/results/0/7)» qu'il s'agit essentiellement d'une responsabilité des citoyens et des initiatives de la part de la société civile, alors que 32 % seulement des Anglais adhèrent à cette réponse, tandis que les Britanniques sont 82 % à accorder leur soutien aux négociations mondiales (72 % des Français, 59 % des Américains, 41 %, des Allemands). Une autre étude de l'IFOP[3] confirme cette tendance nouvelle des Français : « *qui marque un vrai tournant dans la perception des Français quant à leur responsabilité et à leur capacité d'action face au changement climatique. Là où on aurait pu attendre qu'ils privilégient le rôle des États, des organisations ou des entreprises pour lutter contre ces phénomènes, ils ont aujourd'hui conscience qu'ils détiennent une partie de la solution, par leurs comportements, et notamment leur consommation* ». Peut-on parler d'une mobilisation générale de l'ensemble de l'huma-

nité en faveur de la maîtrise du changement climatique ou de l'investissement sur ce sujet de quelques convaincus ? Néanmoins, cette implication s'effectue sur des registres divers mais cristallisés autour de la construction d'un monde décarboné, plus juste, et d'un environnement sain ; ces objectifs sont assimilés au maintien des deux degrés.

1.2. L'objectif de la décarbonation du monde et des énergies est appréhendé selon des sensibilités variées

9 Pour certains, l'orientation vers des énergies renouvelables est évidente et pourra satisfaire des besoins qui devront être limités en dépit de l'augmentation de la population. Cette orientation refuse l'appoint du nucléaire qui, en dépit de son caractère décarboné, est considéré comme « une fausse solution », tandis que les énergies fossiles sont totalement rejetées. Cette option, réaliste en matière d'efficacité climatique, est apparemment peu en phase avec l'augmentation de la classe moyenne, avide de consommation, dans les pays émergents. « *La force de tels raisonnements alternatifs est de ne pas confondre le souhaitable et le possible. Leur faiblesse est évidemment que la conception du bonheur et du bien-être à laquelle ils renvoient n'est pas celle du jeune Chinois qui emprunte pour placer en Bourse et acheter un logement dans une ville nouvelle, ni du Français qui monte, avec des chaussures venues du bout monde, dans son low-cost pour Bangkok. Néanmoins, notre rejet des réponses de la décroissance doit s'accompagner d'une reconnaissance honnête que les questions posées et les contradictions mises en lumière sont bien réelles et que, à défaut d'une transformation profonde de nos modes de vie, les objectifs climatiques ne seront pas atteints* » (A. Bressand[4], 2015).

10 Pour d'autres, cet objectif dépend de la mise en œuvre d'innovations techniques conjuguées avec la révolution numérique, susceptibles de transformer les ressources énergétiques qui deviennent des ressources technico-naturelles, plus seulement extraites mais de plus en plus fabriquées, comme est « fabriquée » l'énergie électrique. Il est vrai que les grandes entreprises jouent un rôle essentiel dans les mutations économiques proposées (C. Renouard[5], 2014). Sauront-

elles relever le défi en dépit des lourdes responsabilités qui pèsent sur les épaules pour transformer la société [6] ?

11 Les effets pervers de la croissance peuvent-ils être compensés par la dématérialisation de l'économie et par des technologies plus sobres mais souvent coûteuses et sophistiquées qui posent la question de leur accessibilité ? L'augmentation du PIB par habitant et par an dans les pays de l'OCDE, depuis 70 ans, a dépendu aux deux tiers de l'augmentation de la consommation énergétique par habitant (Gaël Giraud [7]). Le rapport Canfin [8] démontre que la lutte contre le changement climatique est la condition pour assurer la prospérité. La poursuite d'un taux de croissance de 2 % par an sur les prochaines décennies n'est tout simplement pas possible dans un monde affecté par un dérèglement climatique incontrôlé. Ainsi, la baisse des rendements agricoles liée au changement climatique pourrait conduire à une décroissance du secteur agricole. « *Il ne s'agit donc pas d'opposer développement et climat mais au contraire de constater qu'investir plus dans l'économie bas-carbone est une condition pour garantir la prospérité de chacun dans la durée* » (rapport Canfin).

12 Pour les villes, l'évolution vers une ville durable et agréable à vivre passe par une baisse de la consommation de carbone. Les villes polluées, encombrées chaque jour par des centaines de kilomètres de bouchons, sont des villes peu productives, où les heures perdues se multiplient au détriment de la santé humaine, de l'activité économique et de la qualité de vie.

13 *L'argument sanitaire permet aux villes d'utiliser la lutte contre les GES en mettant en avant un bénéfice immédiat pour la santé de l'homme* et non pas seulement pour une entité abstraite et lointaine qu'est le dérèglement climatique. L'exemple chinois en la matière est très éclairant, la stratégie bas-carbone de la Chine a surtout pour objectif la baisse des émissions toxiques très pénalisantes pour la santé des populations ; elles présentent, en outre, des risques politiques : contestation des populations, fuite des élites, etc.

14 Le bénéfice lié à l'abandon des énergies fossiles a fait ses preuves, essentiellement d'un point de vue sanitaire, avec la diminution de la pollution atmosphérique et l'augmentation des exercices physiques imposés par les modes de transport doux.

15 Cependant, pour l'instant, la santé est encore peu explorée, et le bénéfice sanitaire peu médiatisé. Lorsqu'on pose la question [9] : « *Pour quelle raison principale seriez-vous prêt à faire de gros efforts pour changer vos habitudes* ? » à un échantillon de 1001 personnes, 32 % des hommes répondent : « Pour assurer l'avenir des générations futures » (12 % des femmes), et ils sont 29 % à répondre : « Pour le bien de la planète et l'environnement » (les femmes 24 %). La santé n'arrive qu'en troisième position, elle n'est citée que par 11 % des enquêtés. Ceci signifie que le changement climatique n'est pas encore évalué par rapport à des conséquences individuelles, il reste connu à travers des effets généraux et lointains.

16 Mais la question sanitaire dépasse le bien-être local et individuel pour s'élargir à l'ensemble de l'humanité puisque la question climatique pose la nécessité d'un nouveau monde tel qu'il est vu par Corinne Lepage [10] : « *L'économie de l'ancien monde a perdu son objectif primordial d'accompagner le développement du bien-être dans la société. Il s'agit, avec l'économie du nouveau monde, de redonner du sens à l'économie, d'en retrouver le sens premier. Cette économie vise à la fois à améliorer le bien-être de l'ensemble des individus qui composent la société et à la fois à préserver la qualité des écosystèmes. Elle prend en compte les externalités sociales et environnementales, en veillant à la conservation des actifs naturels et humains. C'est une condition fondamentale de la transition écologique* ». Cette orientation va bien au-delà des aspects thermiques et énergétiques, elle pose la question de l'injustice et de la vulnérabilité croissante d'un certain nombre d'individus.

1.3. Quand l'alerte devient menace et angoisse

17 L'alerte lancée par le GIEC trouve d'autant plus de résonnance parmi les populations que les phénomènes projetés dans les rapports du GIEC sont déjà observés : fonte des glaciers et de la banquise, hausse du niveau des mers, sécheresses récurrentes en particulier en Californie, canicules… Ces manifestations ne cessent de s'amplifier, elles sont de plus en plus partagées et visibles, elles produisent des catastrophes qu'il convient de secourir. D'où la notion d'adaptation pour laquelle les associations et le G77+Chine, en s'appuyant sur la

Convention Climat, plaident pour assurer un financement systématique par les pays du Nord. De nombreux rapports (Oxfam[11], la Banque mondiale[12]) montrent combien les bouleversements climatiques présents engendrent la pauvreté et amplifient les inégalités.

18 En convoquant les principales autorités morales et religieuses lors du sommet des consciences, F. Hollande a assimilé la crise climatique à une recherche de sens sur la destinée de l'humanité, qui a les capacités techniques pour assurer sa propre destruction. Aux interrogations sur le système économique qui encourage la consommation et les pollutions s'ajoutent des réflexions sur l'utilisation des technologies et les risques encourus. En effet, les conséquences des innovations technoscientifiques élargissent le champ de la responsabilité humaine en envisageant non plus seulement l'imputation à une personne des effets dommageables de son action individuelle sur d'autres mais aussi une responsabilité collective à l'égard des effets négatifs combinés d'actions individuelles et collectives et de leurs conséquences spatio-temporelles lointaines (Jonas, 2013[13]). La « pédagogie de la catastrophe » a été dénoncée par Hervé Le Treut, Jean-Charles Hourcade et Laurence Tubiana à l'issue de la COP-15 à Copenhague (*cf*. C. Buffet[14]).

19 Le sens donné au dérèglement climatique par les religions en général et par le pape François se situe dans un autre registre, celui de la spiritualité et de l'ancrage de l'humanité dans la création dont elle est responsable (*cf*. M. Kopp[14]). Néanmoins, d'un point de vue religieux, le registre moral de la lutte contre l'injustice est essentiel et constitue un préalable à l'action.

1.4. La réflexion sur le climat entre en phase avec des considérations morales sur le bien commun et l'injustice

20 L'avenir de l'humanité est plus préoccupant que celui de la planète, mais de quelle humanité s'agit-il ? L'adaptation au changement climatique sera-t-elle réservée à un certain nombre d'élus qui auront eu les moyens de sauvegarder leur mode de vie en dilapidant l'essentiel des ressources disponibles ? Or, dans le système planétaire actuel, les zones les plus vulnérables, celles qui risquent d'être les plus touchées par les désordres climatiques, ne sont pas celles qui sont respon-

sables de l'accumulation des émissions ; elles sont d'ores et déjà fortement exposées à des phénomènes extrêmes. Les populations les plus vulnérables dont l'empreinte énergétique pèse peu sur la planète n'ont pas accès aux dispositifs les plus performants pour l'environnement : ceci est vrai aussi bien dans les pays du Sud, là où l'utilisation du bois pour l'alimentation et le chauffage encourage la déforestation, que dans les pays du Nord, lorsque les plus pauvres achètent les produits industriels les moins chers possibles, fabriqués avec un faible niveau d'exigence sociale et environnementale.

21 La réduction des écarts favorise un modèle économique non seulement plus équitable mais aussi plus efficace. L'enjeu consiste à promouvoir chez tous les acteurs le sens d'une co-justice qui contribue à la fois au mieux-être collectif et à la qualité des écosystèmes (Renouard, 2014 [15]).

22 En suivant cette conception élargie de la justice, le système climatique doit intégrer dans sa complexité la question du développement et celle de la croissance. « *À partir des années 2000, la justice climatique s'attache aux impacts des molécules de carbone et devient un puissant moteur de la montée de l'adaptation dans les négociations. Si le changement climatique a tout d'abord été une question environnementale, avec l'adaptation, il devient une question de développement* » (C. Buffet, 2015 [16]).

23 C'est en raison de cette notion morale d'injustice que les ONG associent la lutte contre le changement climatique à l'aide apportée aux PEVD (fonds vert) et à l'égalité des sexes, puisque ce sont les femmes qui sont les premières victimes des catastrophes climatiques et elles rencontrent des difficultés croissantes pour nourrir leur famille.

24 C'est aussi dans cette perspective que se situe la montée en puissance de l'adaptation. Ainsi, plutôt que d'apporter du secours aux victimes des conséquences d'une catastrophe, mieux vaut favoriser la résilience de la population et lutter contre la pauvreté.

1.5. La montée en puissance de l'adaptation.

25 Autant la réduction des GES relève de considérations techniques qui peuvent rester confinées dans une sphère restreinte (*cf.* article sur le climat dans ce numéro), autant l'adaptation interpelle les acteurs

locaux qui, dans leur diversité, deviennent des parties prenantes des politiques climatiques. Les manifestations du changement climatique sont déjà là et l'adaptation devient une urgence, car les résultats de la réduction des gaz à effet de serre peuvent se faire attendre dans l'immédiat compte tenu de l'inertie des phénomènes atmosphériques. Ces actions en faveur de l'adaptation et de la maîtrise des risques ne se déduisent pas uniquement des modèles, elles intègrent les savoirs locaux, des connaissances pluridisciplinaires et mobilisent l'ensemble des habitants concernés : « *Les politiques d'adaptation peuvent ainsi contribuer à mettre en avant le diagnostic scientifique et le débat citoyen dans toutes les problématiques liées au climat, en promouvant une large interdisciplinarité et en permettant une vision partagée beaucoup plus explicite de ce que peuvent être dans le futur les risques climatiques… L'intérêt porté à l'adaptation locale aux changements climatiques a donc aussi une valeur pédagogique importante. L'ampleur des changements qui sont devant nous les rend impossibles à affronter sans l'implication de la société civile tout entière : entreprises et acteurs économiques (nous avons vu la part nécessaire des technologies nouvelles) mais aussi citoyens. La prise de conscience grandissante du grand public face à ces enjeux se heurte cependant souvent à une difficulté : comment se confronter à ces problèmes alors que les décisions se prennent dans les grandes conférences onusiennes ?* » déclare Hervé le Treut[17]. Le Groupe Femmes et Genre (Women and Gender Constituency[18]), l'un des neuf groupes des parties prenantes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), insiste sur la prise en compte des caractéristiques locales de la population par les mesures d'adaptation : « *Pour être pertinentes, les mesures d'adaptation doivent tenir compte des différences entre les peuples par le biais d'une approche fondée sur les droits humains, en particulier en termes de risque différentiel, capacité d'adaptation, d'exposition et de vulnérabilité. Cela inclut l'adoption d'une approche de genre... Les mesures d'adaptation doivent être menées à l'initiative des pays, sexo-spécifiques, participatives et totalement transparentes, attentives aux populations et écosystèmes vulnérables, fondées sur la science et les connaissances traditionnelles des peuples autochtones, et favorisant l'engagement des autorités régionales et locales et d'autres parties prenantes* ».

26 L'adaptation ne consiste pas uniquement à éradiquer la pauvreté qui, parfois, peut être aussi une conséquence des dérèglements du climat qui ont perturbé les structures traditionnelles de l'économie ou de l'alimentation. Pour certains, l'augmentation des émissions de GES est une conséquence de la structure même de l'économie capitaliste.

27 Ces motifs de mobilisation ne sont guère pris en compte dans leur ensemble, ils s'appuient sur des sensibilités différentes générant des réponses variées. Dans la réalité, les parties prenantes, pourtant très complémentaires, portent chacune des préoccupations qui sont loin d'être partagées par l'ensemble de l'humanité.

2. L'implication des différentes parties prenantes

28 Les acteurs non étatiques, très concernés par le changement climatique (citoyens, entreprises et collectivités locales) sont, selon Corinne Lepage, « *infiniment plus actifs et efficaces que l'État dans cette métamorphose car l'entrée dans le nouveau monde est l'affaire de tous...* » Il est ainsi difficile de décrire les différentes « parties prenantes » car c'est l'ensemble de la société, à travers toutes ses composantes, qui est en mouvement et même à l'extérieur des arènes des COP (C. Buffet, 2015). Les plaidoyers des ONG sont-ils suffisamment mobilisateurs pour encourager l'action ? Les grandes entreprises sont-elles suffisamment sincères pour adhérer réellement à des objectifs de long terme et à un véritable mouvement de fond qui les pousserait à abandonner les énergies fossiles ? Les élus des grandes villes sauront-ils convaincre leurs électeurs du bien-fondé de leur démarche et de l'intérêt qu'elle représente en union avec de nombreuses autres villes ?

2.1. Quelles sont ces parties prenantes ? Représentent-elles la société civile ?

29 La société civile[19], initialement représentée essentiellement par les ONG, s'est diversifiée et organisée en réseau pour devenir les acteurs d'une négociation mondiale même si, derrière le mythe (ou la réalité) des deux degrés, les objectifs des parties prenantes sont très différents.

30 Tous ces réseaux organisés, que ce soient les ONG, les villes, les entreprises ou les établissements financiers, reflètent une forte mobilisation de l'ensemble de la société civile, comme le révèlent les résultats de la concertation mondiale effectuée selon la méthode du *Danish board*, le 6 juin 2015[20] dans le monde entier. On peut ainsi observer qu'une grande partie de la population impliquée dans ce sondage se sent très concernée par le changement climatique.

Origine	%
Américains	76,1
Anglais	84
Sénégalais	85,4
Marocains	90,11
Français	80,99
Allemands	71,83
Nord - Pas de Calais	81,67
Ile de France	82,08
Brésiliens	75
Camerounais	68,69
Canadiens	78,62
Québecois	86,2
Chinois	32
Danois	46,5
Grecs	82
Bengalis	81

Tableau 1. Pourcentage de la population se sentant très concernée par le changement climatique.

31 Le tableau 1 permet d'observer la faiblesse des nuances régionales en France, alors que le contraste entre l'ensemble des Canadiens et les Québécois est fort. La faible implication des Chinois est manifeste alors qu'ils se disent tête de file des pays en voie de développement qui, eux, sont fortement concernés, aussi bien en Afrique qu'en Asie.

32 Cependant, en dépit des résultats encourageants indiqués par ce sondage, l'implication réelle de l'ensemble de la société civile est difficile à évaluer puisque les groupes les plus actifs, les mieux organisés pour participer à ces négociations, peuvent donner l'illusion d'un grand mouvement de convergence, alors que les sceptiques ou dubitatifs qui ne se sont pas déplacés pour participer à ce *Danish board* restent très nombreux. Si plus de 80 % des enquêtés par le *Danish board* en France se disent très concernés par le changement climatique, un sondage réalisé par l'IFOP en septembre 2015[21] portant sur 1 000 personnes interrogées à travers toute la France

montre que 60 % des Français n'ont jamais entendu parler de la COP-21 ; or l'enquête a été réalisée *online*, donc à partir d'un échantillon de Français ayant accès à Internet et aux moyens de communication habituels. Ce dernier sondage montre que 86 % des enquêtés sont conscients qu'ils devront modifier leurs comportements mais qu'ils attendent des solutions concrètes. Le danger, dénoncé par Jade Lindgaard [22], est celui d'un fossé qui pourrait se creuser entre le caractère abstrait et lointain des négociations et la vie quotidienne. La construction du climat pourrait apparaître comme un sujet extérieur à l'individu, sans rapport structurel avec ses modes de vie et ses choix quotidiens. Au fur et à mesure que s'étend la liste des acteurs impliqués dans la lutte contre le changement climatique, la notion de climat se dilue, voire même disparaît de leurs actions et de leurs plaidoyers au profit de différents modèles de société. L'exemple d'Alternatiba est éclairant : cette association ne se prononce que rarement sur le climat et pourtant toutes les solutions proposées sont censées lutter, à terme, contre le changement climatique en construisant un autre modèle de société. Cet effacement du climat dans le quotidien des habitants est d'autant plus paradoxal que le temps qu'il fait est le sujet de préoccupation quotidien le plus courant. Ces remarques soulignent la distorsion entre l'échelle du quotidien et celle des grands enjeux tels qu'ils sont abordés dans le processus onusien.

2.2. Les ONG, présentes dans les COP, souhaitent construire une société civile mondiale porteuse d'une grande diversité

33 La prise de conscience croissante des enjeux climatiques, à la fois en tant que problématique à part entière et comme problématique transversale à de multiples enjeux préexistants, explique le *climate bandwagoning* et donc la diversité des thématiques portées par les ONG venant d'horizons différents.

34 Les ONG ont, depuis le début du processus onusien, participé aux COP en représentant les intérêts de la société civile face aux gouvernements. Elles ont, à l'image d'Oxfam, développé une forte expertise sur le climat et sont même susceptibles de porter le discours scientifique au sein des arènes internationales. Les échanges entre ONG et scientifiques sont fructueux, les ONG peuvent attirer l'attention sur

certains problèmes avec une crédibilité scientifique. Quant aux scientifiques, les ONG leur offre une caisse de résonnance de leurs résultats et un transfert des connaissances. Le cinquième rapport du GIEC (groupe 2) cite 15 publications d'Oxfam, 8 de CARE et 3 de WWF. Ainsi, les ONG, aidées par les médias et par Internet, ont contribué à diffuser la « culture du climat » et à porter cette préoccupation au sein des gouvernements et des sociétés. Elles contribuent à faire de la publication des rapports du GIEC un événement mondial fortement médiatisé et relayé par les informations diffusées sur les sites Internet. Ainsi, le nombre de sites traitant, dans le monde entier, du climat est impressionnant. Cet outil de communication correspond aux dimensions transnationales et multi-échelles[23]des ONG. Deux ONG paraissent symboliques de cette mobilisation sur Internet : 350.org et AVAAZ. Ces deux nouveaux acteurs bénéficient pleinement de l'émergence du Web 2.0. C'est AVAAZ qui a pu, à l'aide d'Internet, organiser, avec 350.org, la grande marche qui a regroupé à Manhattan, en septembre 2014, plus de 400 000 personnes. Grâce à Internet, cette association peut mobiliser rapidement des milliers d'individus pour signer une pétition ou faire campagne sur le web.

35 Ce sont les ONG dites environnementales qui ont tout d'abord porté la préoccupation du changement climatique à l'intérieur des arènes de la négociation, tandis qu'à l'extérieur, elles se sont donné pour objectif de diffuser les résultats des rapports du GIEC à un large public. Puis, progressivement, avec la contribution des OSI (Organisations de Solidarité Internationale) qui portaient plutôt la question de l'adaptation, elles ont progressivement intégré les liens entre changement climatique et développement. Oxfam, association investie dans la lutte contre la pauvreté, par exemple, s'est progressivement tournée vers la négociation climatique (*cf.* article de Romain Bénicchio), en considérant que plutôt que venir en aide aux détresses suscitées par les catastrophes climatiques, il valait mieux agir pour les éviter. Les associations humanitaires ont suivi une trajectoire analogue ainsi que celles qui œuvrent dans le domaine du développement. La distinction entre des associations à but humanitaire ou d'autres œuvrant pour le développement est souvent artificielle ; par exemple, CARE répond à ces deux qualificatifs. Ces associations, très présentes dans les pays du Sud, ont milité aux côtés du G77+Chine pour introduire la notion d'adaptation ; elles insistent sur la dette

contractée par les Pays du Nord depuis le début de la révolution industrielle, en raison d'une utilisation abusive de l'atmosphère, bien commun de l'humanité. Elles s'associent aux revendications des pays du Sud sur le fonds vert et sur la financiarisation des « pertes et dommages » subis lors des catastrophes climatiques.

36 Les associations sont regroupées en réseau. Le principal est le Climate Action Network (CAN), créé en 1989. Il revendique à ce jour plus de 900 ONG implantées dans plus d'une centaine de pays[24], il représente la plus grande coalition d'ONG dans les COP. Son antenne française, le RAC (*cf.* entretien d'A. Mazounie) collabore avec des associations du Sud comme Enda. Au cours des conférences, le RAC regroupe un ensemble d'associations francophones. Le Climate Justice Now(CJN) a été créé en 1997 à Bali sous la bannière « changer le système, pas le climat».

37 De manière générale, ces associations ont pour objectif de représenter, au sein des négociations, les « sans voix », les exclus, les peuples autochtones. L'élargissement de la problématique à des questions de justice a mobilisé des associations féminines (Wecf) et, l'adhésion des mouvements religieux (*cf.* M. Kopp).

38 Certaines associations restent à l'extérieur des négociations pour porter une contestation plus forte. (*cf.* article de C. Buffet et Sylvie Ollitrault). Les ONG assises à la table des négociations sont-elles en mesure d'influencer les discussions dans les COP et de contribuer à l'implémentation des décisions ?

39 C'est ainsi qu'avec des objectifs très divers, elles se sont coalisées, à la veille de la COP-21[25]pour porter la parole des plus démunis et veiller à ne pas promouvoir de « fausses bonnes solutions » qui ne traiteraient pas le mal à la racine. Contrairement à la COP de Copenhague en 2009 où les mouvements étaient plus fragmentés, des ONG altermondialistes, souhaitant « changer le système et pas le climat », ont rejoint la coalition mais luttent contre les multinationales qui, par d'autres points de vue, peuvent jouer un rôle important dans la transition énergétique. La coalition, dans son ensemble, s'accorde sur la promotion d'un certain modèle de société très organisé autour de la transition énergétique sans énergies fossiles ni centrales nucléaires. Cependant, ces ONG, très idéologisées, sont-elles capables de s'unir avec d'autres acteurs pour passer de la parole (parfois incantatoire)

aux actes et rejoindre les acteurs de la nouvelle économie ou les villes ?

2.3. Les entreprises jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre d'une nouvelle économie (*cf.* article de C. Tutenuit)

40 Elles ont beaucoup contribué aux économies d'énergie. À titre d'exemple, la consommation des voitures du parc français a baissé de près de 20 % de 1992 à 2012, la consommation moyenne par m^2 des logements de plus de 20 % sur la même période. Mais la transition vers une économie bas-carbone suppose des mutations plus importantes du secteur industriel qui porte largement la mise en œuvre indispensable d'innovations technologiques et sociales. La question de l'innovation est au centre de cette mutation de civilisation, les grandes entreprises s'en saisissent à travers leurs services recherche-développement ou bien en achetant des brevets mis au point dans de petites structures dotées d'une forte ingénierie. Mais l'innovation réside également dans la gouvernance, de manière à concilier performance, bien-être au travail et créativité à toutes les échelles de la gestion de l'entreprise, depuis la petite unité jusqu'aux centres de décisions internationaux. Les grandes entreprises ont déjà une organisation multi-scalaire puisqu'elles sont implantées dans le monde entier ; leur responsabilité n'est pas uniquement environnementale, elle s'étend aussi en direction de l'aide au développement, de manière à accompagner les besoins des pays du Sud sans se contenter de vendre des produits adaptés aux pays du Nord qui offrent un marché plus solvable. Leur échelle de temps doit être également élargie de manière à s'investir dans une vision de long terme plutôt que d'établir leur stratégie sur un bénéfice envisagé à court terme.

41 La responsabilité des entreprises dans cette dynamique est essentielle puisque la création de richesse ne peut se faire à n'importe quel prix. Les effets externes qui endommagent la « maison commune » doivent être intégrés dans la vérité des prix. L'entreprise doit s'intégrer dans une économie en réseau qui s'inspire du fonctionnement des écosystèmes naturels et pratiquer, autant que faire se peut, le biomimétisme. Elles sont aussi sollicitées pour la transformation de

leurs procédés de manière à diminuer les dégradations du milieu et les risques sanitaires induits par une exploitation irraisonnée.

42 La tentation peut être grande pour les entreprises de modifier les produits vendus sans changer radicalement les modes de production : c'est le *greenwashing* qui relève du domaine de la communication et de la publicité. Néanmoins, cette tentation devrait être amenée à diminuer en raison du nombre croissant de personnes qui vérifient les politiques des entreprises. La communication seule ne sera plus suffisante puisque les transformations profondes attendues ne peuvent se réduire à une publicité mettant en avant les économies d'énergie et la lutte contre le gaspillage.

43 Le monde de l'entreprise est très divers : si les grands groupes ont les moyens de saisir les opportunités et de les tourner à leur avantage, le tissu des PMETPE qui couvre des secteurs pointus et performants doit être soutenu et aidé pour soutenir les investissements à opérer au-delà de leurs capacités de trésorerie. Selon des investigations opérées par les assureurs, le changement climatique ne figure pas parmi les principaux « dangers » menaçant les activités des PME que sont : l'instabilité financière, la confidentialité des données et les maladies professionnelles. Le manque de financement et d'engagement politique « *les empêchent d'être plus proactifs en la matière* ». La moitié des PME interrogées considère que ce même changement climatique peut offrir « une opportunité (http://www.actu-environnement.com/ae/news/business-climate-summit-carbone-climat-hollande-24558.php4) » supplémentaire de création de partenariats entre les collectivités locales et les entreprises. « *Les villes seront au cœur de la problématique climatique. C'est dans les villes que se trouvent les petites et moyennes entreprises* (PME/PMI) *qui constituent la colonne vertébrale économique de notre société, mais qui sont aussi les plus vulnérables aux risques de catastrophes naturelles* », a souligné Henri De Castries, P.-D.G. du groupe Axa, après avoir analysé, dans une étude, les stratégies d'adaptation des entreprises. Bien que 77 % des PME considèrent que le changement climatique « *fait courir un risque à long terme à leur entreprise* », seules 26 % ont mis en œuvre des plans de résilience (utilisation plus efficace des ressources hydriques, adaptation des normes des bâtiments aux conditions climatiques futures et aux événements climatiques extrêmes, construction d'ouvrages anti-inondations, rehaussement des digues…).

44 Le Business & Climate Summit a montré combien les grandes entreprises mondialisées se disent prêtes à opérer le tournant vers la société bas-carbone à condition que les gouvernements leur offrent un cadre stable définissant des règles claires pour évaluer la pertinence des actions mises en œuvre. Elles réclament également que les banques les aident à investir dans des infrastructures nouvelles. Certes, si le poids de la transition repose largement sur les épaules des entreprises, le changement climatique impose une responsabilité sociétale élargie à l'ensemble des acteurs. Parmi ceux-ci, les villes, en 2015, apparaissent comme des forces de proposition et de décision qui s'imposent dans l'arène des négociations.

2.4. Les villes (*cf.* article d'I. Roussel)

45 On sait quels sont les enjeux climatiques portés par les villes, grosses émettrices de GES : transport, bâtiment et même production d'énergie, sans oublier la vulnérabilité des citadins devant les canicules renforcées par l'îlot de chaleur et la pollution atmosphérique. Il faut rappeler l'urbanisation galopante du monde, puisqu'en 2050 on estime que 70 % de la population mondiale habitera dans les villes qui seront très majoritairement asiatiques. Les villes vont devenir, dans les décennies à venir, le lieu privilégié où se joue l'aventure humaine, puisqu'en représentant moins de 2 % de la surface de la terre, elles dégagent 70 % des émissions de CO_2 ; elles représentent ainsi un des moteurs de la mutation de la société vers la sobriété.

46 En raison du rôle essentiel joué par les collectivités territoriales, M. Delebarre et R. Dantec avaient, dans un rapport[26], réclamé qu'une place importante soit réservée aux villes au sein des négociations onusiennes. L'organisation et le succès du « Sommet Mondial Climat et Territoire » (*cf.* compte rendu dans ce numéro) qui s'est déroulé à Lyon au début du mois de juillet 2015, témoignent d'une montée en puissance du souhait des acteurs territoriaux à être associés aux négociations climatiques menées par les États. Les villes, souvent en phase avec une mobilisation citoyenne qui dynamise les politiques locales, se sont saisies du problème climatique ; les plus en pointe d'entre elles ont montré combien, par leurs initiatives variées, elles ont pu être à l'origine d'innovations mettant en œuvre la mutation culturelle vers laquelle entraînent le changement climatique et la maîtrise des GES.

47 Dans ce contexte d'une forte dynamique urbaine consciente d'une mutation nécessaire vers la maîtrise du carbone, les villes du monde entier sont appelées à faire face à un ensemble de problèmes communs qui les rapprochent au-delà des réglementations qui restent de la responsabilité des États. Elles se sont structurées au sein d'organismes reconnus sur l'action climatique locale (ICLEI, C40, UCLG) visant à porter une voix commune (Compact of Mayors, Compact of local States and Regions) dans les négociations internationales, mais aussi à peser sur le monde économique. Grâce à la force que prennent ces alliances, une synergie entre les villes et les entreprises se met en place pour bénéficier des expériences, heureuses ou malheureuses, des collectivités ayant initié une technique ou un système intéressant. Cependant, les villes, pour continuer à contribuer aux objectifs bas-carbone et rendre viables ces lieux qui concentrent plus de la moitié de l'humanité, doivent trouver des financements. L'enjeu consiste à favoriser l'accès des grandes métropoles des pays émergents aux marchés de capitaux et à mettre en œuvre un accès des collectivités aux financements internationaux, et notamment ceux des banques de développement et du Fonds Vert pour le Climat. Cette interrogation contribue à mettre en évidence le rôle essentiel que le système bancaire est appelé à jouer au cours de la transition, avec l'aide de l'intervention des États pour la mise en œuvre des taxes et des règlements indispensables.

3. Les enjeux présentés par la COP pour ces différentes parties prenantes

48 Ces différentes composantes de la société civile, dont les objectifs et les caractéristiques forment le fil conducteur de ce numéro de la revue, ne peuvent agir seules. Le processus onusien présente des limites mais il offre un moment de partage et de débats dans une ambiance mouvementée et décrite par C. Buffet[27] : « *Les arènes climatiques restent des carrefours exceptionnels entre représentants politiques des États, acteurs multiples,* think tank, *monde académique, business, société civile, pour lancer et diffuser des idées, des technologies, des solutions, et débattre de questions qui n'ont pas (ou plus)*

d'autres forums d'envergure : développement (vert), équité, responsabilité, solidarité mondiale. Des rencontres où l'on fait l'inventaire du chemin parcouru et celui qui reste à parcourir. Dans le bilan de ces quinze années de COP, le off *a finalement été plus fructueux que le* in. *Supprimer ces arènes serait ainsi une régression et un gâchis.* »

3.1. Les États doivent fixer des règles pour attribuer les financements et les rendre transparents

49 Baptisée « Common Principles for Climate Change Adaptation Finance Tracking » (http://logi4.xiti.com/go.click?xts=284366&s2=13&clic=T&type=click&p=010-gcc-mdb-idfc-adaptation-common-principles.pdf&url=http://pubdocs.worldbank.org/pubdocs/publicdoc/2015/7/222771436376720470/010-gcc-mdb-idfc-adaptation-common-principles.pdf)(Principes communs de suivi des financements pour l'adaptation au changement climatique), cette initiative tend à définir le suivi du financement de la lutte contre le changement climatique.La capacité d'assurer un suivi systématique des flux financiers devant soutenir l'adaptation serait une avancée majeure pour aider les sociétés à mieux gérer les effets négatifs du changement climatique. Pour cela, la question de l'évaluation des bénéfices apportés par les projets sur la maîtrise du climat ou sur l'adaptation est essentielle. Or, souvent, les projets ne sont pas nécessairement centrés sur le climat, mais ils peuvent apporter des co-bénéfices. Un investissement à « co-bénéfices climat » œuvre pour le développement d'un pays et permet, dans le même temps, de réduire ses émissions de gaz à effet de serre. (*cf.* entretien avec P. Forestier) Mais à partir de quel moment le bénéfice « climat » d'un projet lui permet-il d'être financé par un fonds climat plutôt que d'émarger au financement du développement ? La plupart des actions des ONG peuvent être labellisées « adaptation » car elles réduisent la vulnérabilité mais elles s'inspirent plus du développement durable que du changement climatique. Le rapport publié par le Sénat[28]« sur les financements en matière de lutte contre le changement climatique en faveur des pays les moins avancés », rédigé par F. Keller et Y. Collin (2015), présente des préconisations pour rendre ces financements plus pertinents et efficaces.

3.2. Les États cherchent à encourager le monde de la finance à s'orienter vers des investissements « verts »

50 Les organismes financiers, pour trouver leur intérêt et surmonter le risque lié à ces nouveaux investissements, doivent être encouragés et confortés par les États.Le PNUE a publié à cette occasion un rapport (« The Coming Financial Climat »[29]) sur les mesures à prendre pour adapter le système financier à l'enjeu climatique. Ces signaux, encore faibles pour le moment, donnent à penser qu'au sein de la finance, les infrastructures et équipements verts commencent à être regardés avec intérêt. De nouveaux produits apparaissent, comme les obligations vertes, dont le nombre a beaucoup augmenté ces dernières années, mais un encadrement de ce dispositif est nécessaire pour s'assurer que les fonds collectés soient bien utilisés pour faire baisser les émissions de CO_2. Des acteurs financiers lourds, comme certains fonds de pension, commencent à prendre des engagements climatiques au sein d'initiatives internationales, telles que le Montreal Carbon Pledge ou la Portfolio Decarbonization Coalition. Des fonds d'investissement évaluent l'impact carbone de leur portefeuille d'investissements. Le monde financier commence à intégrer l'enjeu climatique, non plus seulement comme un sujet dit « extra financier » et de « responsabilité sociale et environnementale » mais comme un risque financier potentiel majeur sur les modèles économiques des entreprises et sur la stabilité financière (rapport Canfin[30]). Cette évolution du monde de la finance est un indicateur précieux sur l'importance qu'accorde la société à l'enjeu climatique. Néanmoins, pour aller plus loin, l'ensemble du monde de la finance a besoin des États pour définir des règles communes et imposer la transparence des flux.

3.3. La COP a aussi pour objectif de mettre en avant des solutions

51 C'est en effet la volonté de F. Hollande de créer « l'agenda des solutions » et la plate-forme des bonnes pratiques. Depuis le sommet de New York, en septembre 2014, deux initiatives ont été lancées pour renforcer l'action en faveur du climat : le Plan d'actions Lima-Paris et

la plate-forme Nazca (Non State Actor Zone for Climate Action). Ces outils doivent montrer que des très nombreux territoires, de très nombreux acteurs, souvent avec un temps d'avance sur les États et les gouvernements, apportent des réponses opérationnelles et probantes aux défis du dérèglement climatique. Il s'agit de faire connaître ces démarches et ces réalisations pour encourager leur diffusion, mutualiser et généraliser les meilleures pratiques, prouver qu'un autre modèle de développement, de société et au bout du compte de civilisation, est aujourd'hui possible et qu'il s'invente d'ores et déjà sur le terrain où l'après carbone est en marche. La portée de cette dynamique excède le temps des négociations officielles et, si elle pousse à conclure un accord ambitieux, elle est destinée à s'amplifier au-delà du sommet de Paris. Il a toutefois manqué à cette initiative une élaboration préalable de critères clairs pour sélectionner les projets mis en avant, malgré l'alerte tirée largement en amont par les ONG [31].

3.4. Les États doivent prendre en charge des mesures de transition

52 L'abandon des investissements dans les énergies fossiles représente un tournant important, mais ces nouvelles orientations supposent de mettre en place des mesures de transition qui restent à la charge des États. Le fait de laisser dans le sous-sol quatre cinquièmes des énergies fossiles pour construire un monde décarboné ne se fera pas sans assurer des reconversions et des compensations à tous ceux qui, actuellement, détiennent un emploi grâce à l'exploitation des énergies fossiles. La transition industrielle suivie par l'Allemagne de l'Est peut fournir un bon exemple de reconversion d'une économie locale fondée sur des industries lourdes vers la production de nouvelles technologies.

3.5. Un accord supranational a surtout pour objectif de mobiliser l'ensemble des parties prenantes autour d'un objectif commun

53 Ceci suppose une réflexion coordonnée de la part des acteurs directement impliqués sur ces sujets : les États producteurs et consommateurs, les entreprises, les villes, les investisseurs et les consomma-

teurs. Or derrière des changements plus ou moins anodins ou indolores se pose la question bien plus radicale de la réduction nécessaire, choisie ou contrainte, des habitudes de consommation, en raison du caractère insoutenable de l'exploitation de toutes les énergies fossiles disponibles. Il est évident que seule une mobilisation politique peut coordonner les aspirations des entreprises, des États, des villes et des citoyens du monde. Cet accord ne peut s'établir qu'à partir d'une délicate alchimie entre les initiatives locales ouvrant des possibilités et des principes autour desquels devraient s'accorder l'ensemble des parties prenantes. Le mécanisme des COP revêt donc un caractère d'absorption des contestations sans verser dans un unanimisme dangereux ou facile.

Conclusion

54 Les alertes données par les rapports du GIEC et de nombreux scientifiques ont mis en route une formidable machine, motivée essentiellement par la réduction des GES, qui demande des transformations fortes du système énergétique. Celles-ci sont bénéfiques autant par leurs effets collatéraux, prévention des risques sanitaires, économies d'énergie, que par la maîtrise du climat qu'elles peuvent induire. Ces changements, pour être partagés avec l'ensemble des pays, ont besoin de se référer à des indicateurs et à des méthodes que les accords supranationaux doivent construire. Mais avant même de disposer de méthodes stabilisées, les différentes composantes de la société civile se sont mises en mouvement et ont commencé à changer le logiciel utilisé par les énergies fossiles. Cependant, l'avènement d'une nouvelle ère est très complexe et demande une coordination entre toutes les parties prenantes. Est-elle possible ? Peut-elle mobiliser l'ensemble de l'humanité ?

55 Si la plupart des acteurs ont pour objectif la construction d'une société bas-carbone, les leviers utilisés pour mobiliser les militants sont nécessairement sectoriels et adaptés pour être en phase avec l'une ou l'autre des sensibilités, ce qui donne, au final, une vision extrêmement chaotique des actions entreprises. Autant les premières investigations scientifiques sur le climat s'intéressaient à l'évolution de la physico-chimie de l'atmosphère, autant, actuellement, les

connaissances se sont déplacées vers le local, et surtout elles sont utilisées pour l'action mais dans des registres extrêmement variés.

56 La question posée est de savoir si les institutions onusiennes ont la capacité de s'ouvrir aux dimensions supra-étatiques liées à la défense de valeurs universelles et, en même temps, d'intégrer des aspirations sectorielles et locales. Or le rôle des Nations Unies est ambigu : d'une part, il organise des conférences au cours desquelles la société civile mondiale est mise en valeur (la Conférence de Paris accueillera au moins 40 000 personnes) ; de l'autre, une fois les lampions de la fête éteints, ce sont les États membres qui décident de tout. La « responsabilité commune mais différenciée » instaurée avec le Protocole de Montréal insiste sur les souverainetés. L'intérêt des pays pauvres peut passer après celui des pays les mieux organisés pour l'accès au financement, comme l'avait prouvé l'échec des financements NDP. La société civile est un pilier important d'une gouvernance globale plus démocratique et plus en phase avec les réalités de l'interdépendance. Or, célébrée en Occident, la société civile est soumise à rude épreuve dans plusieurs des pays clés aux plans géopolitique et climatique.

57 Pour parvenir à l'instauration d'une nouvelle économie décarbonée et porteuse de valeurs universelles, seule une mobilisation collective des différentes parties prenantes serait susceptible de poursuivre les actions et d'enrichir l'agenda des solutions, au-delà des COP. Le défi est exorbitant puisqu'il y va de la survie de l'humanité dans ce qu'elle a de plus essentielle, à savoir la reconnaissance de la dignité de chaque individu et de son droit à vivre décemment dans une « maison commune » équitablement partagée et développée. La COP-21 n'est qu'un moment de cette grande mobilisation qui, au jour le jour, devra être confrontée à la réalité des intérêts contradictoires, longs à démêler, tandis que l'horloge du dérèglement climatique s'accélère.

NOTES

1 United Nations Framework Convention on Climate Change.

2 http://www.appa.asso.fr/national/Pages/article.php?art=821

3 http://www.solutionscop21.org/wp-content/uploads /2015/10/Resultats_EtudeIFOP_Septembre2015.pdf

4 Fondation pour l'innovation politique.

5 Renouard C. (2014). Justice écologique et responsabilité politique de l'entreprise, *Études*, mai, p. 41-51.

6 *Cf.* article sur les entreprises dans ce même numéro.

7 La vraie dépendance de notre PIB aux énergies fossiles. [En ligne] : http://ideas4development.org/la-vraie-dependance-de-notre-pib-aux-energies-fossiles/

8 Mobiliser les financements pour le climat une feuille de route pour financer une économie décarbonée, juin 2015. [En ligne] : http://www.elysee.fr/assets/Rapport-Commission-Canfin-Grandjean-FR.pdf

9 http://www.solutionscop21.org/wp-content/uploads/2015

/10/Resultats_EtudeIFOP_Septembre2015.pdf

10 http://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-24737-rapport-economie-verte-Corinne-Lepage.pdf

11 https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/bouleversement-croissant-changement-climatique-faim-rapport-fr.pdf

12 Shock Waves - Managing the Impacts of Climate Change on Poverty.

13 Jonas H. (2013). Le Principe Responsabilité, trad. Jean Greisch, Paris, Flammarion. 450 p.

14 Dans ce même numéro.

15 Cécile Renouard. (2015). L'affaire de tous. Libéralisme et théories de la justice sociale et écologique, *Revue française des affaires sociales*, n° 1-2, p. 13-32.

16 Buffet C. (2015). « Adaptation au changement climatique : construction, acteurs et cadrages, des arènes globales de négociations aux populations vulnérables du Bangladesh », thèse sous la direction d'Amy Dahan, Centre Alexandre Koyré (EHESS/CNRS), Paris, Juin.

17 http://progressistes.pcf.fr/77401

18 WGC Text to ADPchairs 16-10-2015 FR FINAL

19 Dans le système onusien, l'UNFCCC a progressivement repris la segmentation de la « société civile » instituée dans l'Agenda 21, qui distingue neuf « circonscriptions » (Major Groups) représentant les femmes, les enfants et les jeunes, les populations autochtones, les collectivités locales,

les travailleurs, le commerce et l'industrie, la communauté scientifique et technique, les agriculteurs, les syndicats et les ONG.

20 http://climateandenergy.wwviews.org/lang-fr/resultats/

21 http://www.solutionscop21.org/wp-content/uploads/2015/

10/Resultats_EtudeIFOP_Septembre2015.pdf

22 Jade Lindgaard, publiée le 11 novembre sur Mediapart.fr

23 « L'apparition de l'Internet a participé à la transnationalisation des identités militantes et au soutien de mobilisations méconnaissant les frontières étatiques »(Sylvie Ollitrault. (2002). « Internet, soutien au militantisme sans frontières ? », dans Serfaty Viviane (dir.). *L'Internet en politique, des États-Unis à l'Europe*, Presses universitaires de Strasbourg).

24 http://www.climatenetwork.org/about/about-can, consulté le 29/09/14.

25 http://coalitionclimat21.org/

26 Delbarre M., Dantec R., les collectivités territoriales dans la perspective de paris climat 2015 : de l'acteur local au facilitateur global, 2013

http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/144000009.pdf

27 Dahan A., Aykut S., Buffet C., Viard-Crétat A., « Faut-il repenser le régime climatique ? » publication du centre A.Koyré, fevrier 2010, 45p.

28 http://www.senat.fr/rap/r14-713/r14-7131.pdf

29 http://apps.unep.org/publications/pmtdocuments/-The_coming_financial_

climate__The_Inquiry%E2%80%99s_4th_Progress_Report_-2015The_Coming_Financi.p

30 Canfin P., Grangean A. (2015). Mobiliser les financements pour le climat (https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=0CCEQFjAAahUKEwiuj6K6nqHHAhWJBBoKHVihD10&url=http%3A%2F%2Fwww.elysee.fr%2Fassets%2FUploads%2FTelecharger-le-resume-du-rapport.pdf&ei=VwbKVe6HLomJaNjCvugF&usg=AFQjCNFh8h2eBL0ylHxdE5T5UteB9xYywA&sig2=9-_7MkXViOT8ZlD1e60XhQ), mai. [En ligne] : http://www.elysee.fr/assets/Uploads/Telecharger-le-resume-du-rapport.pdf

31 http://www.actioncontrelafaim.org/fr/content/lettre-ouverte-pour-un-agenda-de-l-action-lima-paris-de-la-transition-energetique-et-de-la

AUTHOR

Introduction collective réalisée par le comité de rédaction